

République Française
Département SEINE ET MARNE
BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	29	36

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 36		
Contre : 0		
Abstention : 0		

L'an 2025, le 11 Avril à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 28/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 28/03/2025.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, DEVOT Sylvie, DUMENIL Stéphanie, DUTRIAUX Nathalie, PONSARDIN Catherine, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIEIRA Patricia, MM : BARBERI Serge, BELFIORE Elio, CALVET Jean, CAMEK Julien, CASEAUX Hubert, CHAMPIN Gérard, CHANUSSOT Jean-Marc, GAUTHIER Alain, GERMAIN Jean-Luc, POIRIER Daniel, PRIOUX Pierre-François, RACINE Pierre, ROMAIN Emilien, ROUSSELET Gérard, SAOUT Louis Marie, VENANZUOLA François, VIGIER Mathias, WOCHENMAYER Jonathan
Suppléant(s) : Mme DEVOT Sylvie (de M. GROSLEVIN Gilles), M. GAUTHIER Alain (de Mme SALAZAR Joëlle)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BARRES Fabienne à M. CHAMPIN Gérard, NINERAILLES Brigitte à Mme PONSARDIN Catherine, MM : ANTHOINE Emmanuel à M. VENANZUOLA François, JAROSSAY Gilbert à M. VIGIER Mathias, MEDEIROS Manuel à Mme BALLABENE Sandra, MOTTE Patrice à Mme TORCOL Patricia, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian
Excusé(s) : Mmes : GIRAUT Muriel, LUCZAK Daisy, PASQUET Hélène, SALAZAR Joëlle, TAMATA-VARIN Marième, MM : GROSLEVIN Gilles, ROSSIGNEUX Gilles

Absent(s) : Mmes : HELLIAS Aline, KUBIAK Françoise, MOTHRE Béatrice, VIBERT Nicole, MM : BETTENCOURT François, GUECHATI Amin, JEANNIN Hervé, LAGÜES-BAGET Yves, NESTEL Gilles, REMOND Bruno, SAINT-JALMES Patrice

A été nommé(e) secrétaire : M. BELFIORE Elio

2025_43 – Budget Primitif M49 Assainissement DSP 24604 - Année 2025

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2025_19 en date du 14 mars 2025 approuvant le compte de gestion 2024 dressé par le comptable public,

Vu la délibération N°2025_24 en date du 14 mars 2025 approuvant le compte administratif 2024,

Vu la délibération N°2025_15 en date du 14 mars 2025 par laquelle les membres du conseil communautaire ont pris acte du Rapport d'orientations Budgétaires (ROB) pour l'exercice 2025 et la tenue du débat conséquemment à la présentation du ROB par l'exécutif,

Vu la délibération du présent conseil sur l'affectation du résultat 2024,

Vu la présentation du Budget 2025 par son rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VOTE son budget par Chapitre en section d'exploitation et en investissement.

PRECISE que le budget primitif 2025 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2024, au vu du compte administratif et du compte de gestion.

ADOPTÉ les deux sections ainsi qu'il suit :

En section d'exploitation, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	646 911,50 €
012	Charges de personnel et frais assimilé	194 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	49 355,14 €
66	Charges financières	356 080,38 €
67	Charges exceptionnelles	87 480,91 €
042	Opération d'ordre	1 100 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	2 888 294,17 €
Dépenses nouvelles de l'exercice :		5 322 622,10 €

En section d'exploitation, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services	3 058 251,50 €
78	Reprise sur dépréciation des actifs	13 613,22 €
042	Opérations d'ordre	383 022,14 €
Total Recettes nouvelles de l'exercice :		3 454 886,86 €
002	Excédent de fonctionnement	1 867 735,24 €
Total cumulé des recettes :		5 322 622,10 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	RAR 2024	Propositions nouvelles	Montant total
16	Emprunts et dettes assimilés		662 534,32 €	662 534,32 €

20	Immobilisations incorporelles	12 895,00 €	1 245 783,67 €	1 258 678,67 €
21	Immobilisations corporelles	161 715,68 €	978 000,00 €	1 139 715,68 €
23	Immobilisations corporelles en cours		14 774 213,93 €	14 774 213,93 €
4581	Opération pour compte de tiers		800 891,15 €	800 891,15 €
040	Opérations d'ordre		383 022,14 €	383 022,14 €
001	Déficit d'investissement reporté		871 942,15 €	871 942,15 €
Total des dépenses :		174 610,68 €	19 716 387,36 €	19 890 998,04 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	RAR 2024	Propositions nouvelles	Montant
10	Autres réserves		1 046 552,83 €	1 046 552,83 €
13	Subventions d'investissement		2 857 278,42 €	2 857 278,42 €
16	Emprunts ou dettes assimilées		10 998 993,53 €	10 998 993,53 €
23	Remboursement avances versées		111 507,03 €	111 507,03 €
4582	Opération pour compte de tiers		888 372,06 €	888 372,06 €
040	Opérations d'ordre		1 100 000,00 €	1 100 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		2 888 294,17 €	2 888 294,17 €
Total cumulé des recettes :			19 890 998,04 €	19 90 998,04 €

ADOPTE dans son ensemble le budget primitif 2025 du budget annexe Assainissement DSP qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	5 322 622,10 €
Section d'investissement	19 890 998,04 €
TOTAL :	25 213 620,14 €

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
 Au Châtelet-en-Brie, le 14/04/2025
 Le Président,
 Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
 M. BELFIORE Ello



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télerecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15/04/25

ID : 077-200070779-20250411-2025_43-BF

